

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 30 AVRIL 2013**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, trentième jour du mois d'avril deux mille treize, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Gilles Dolbec, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. André Bergeron, maire de Saint-Alexandre, M. Michel Surprenant, maire de Saint-Sébastien, et conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. 0-9) Mme Christiane Marcoux, conseillère municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Également présents : Mme Caroline Roberge, aménagiste, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur des cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du Comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Gilles Dolbec.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1573-04-13    Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1574-04-13    Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant,  
Appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 2 avril 2013 soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

**1.0**            **URBANISME**

**1.1**            **Schéma d'aménagement et de développement**

**1.1.1**        **Avis techniques**

**A)**            **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1150**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1150 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement vise à autoriser de nouveaux usages commerciaux liés à la vente au détail, la fourniture de services ainsi que des services communautaires au sud-ouest du boulevard Saint-Luc et du chemin Ruisseau-des-Noyers.

**B)**            **Municipalité de Lacolle - Règlement 2008-0085-27**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-85-27 de la municipalité de Lacolle, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement ajoute des dispositions relatives aux habitations comprenant deux logements dans une zone située dans l'affectation agricole.

**C)**            **Municipalité de Lacolle - Règlement 2008-0085-28**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2008-85-28 de la municipalité de Lacolle, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement crée une classe résidentielle en zone agricole.

**D)**            **Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville - Règlement 2011-358-4**

Les membres du Comité administratif recommandent l'approbation du règlement 2011-358-4 de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC. En l'occurrence, ce règlement ajoute des dispositions relatives aux enseignes dans les zones mixtes.

**1.1.2**        **Modifications**

**A)**            **Avis d'entrée en vigueur du règlement 483**

Le directeur général soumet que le règlement 483 remplaçant le règlement 474 visant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, est entré en vigueur conformément à la Loi le 12 avril 2013, suite à un avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire émis à cette fin.

**B)**            **Affectation industrielle**

Madame Caroline Roberge, aménagiste, soumet qu'une modification du schéma d'aménagement interviendra relativement à l'affectation industrielle située dans le périmètre urbain de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu permettant de vérifier les intentions du MAMROT quant à l'application et l'interprétation de l'orientation 10 du Plan métropolitain d'aménagement de la Communauté métropolitaine de Montréal.

C) Adoption du règlement 485

Les membres du comité administratif recommandent qu'au mois de juin, le conseil adopte le règlement 485 modifiant le schéma d'aménagement et de développement relativement entre autres, à l'affectation industrielle située dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la modification du périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois suite à la décision favorable de la CPTAQ. Ce délai permettra aux représentants de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois de finaliser et déposer leur document justificatif.

Par ailleurs, une rencontre sera sollicitée avec les représentants du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin d'échanger sur les modifications proposées, le tout en lien avec l'application trop rigoureuse de l'Orientation 10 du plan métropolitain d'aménagement de la CMM.

1.1.3 Divers

A) Orientation 10 du Plan métropolitain d'aménagement de la CMM - Suivi du dossier

Le directeur général soumet que la représentante du cabinet du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a informé que le ministre ne serait pas en mesure de rencontrer les représentants des MRC Pierre-de-Saurel, Jardins-de-Napierville, Maskoutains et Haut-Richelieu avant la fin du mois d'avril. Les membres du comité administratif suggèrent de réitérer la demande de rencontre par résolution afin qu'elle puisse se tenir d'ici la fin juin.

B) Fonds environnemental - Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois : Projet de réfection du quai Ryan

B.1 Demande de versement de l'aide financière

Le directeur général soumet qu'une demande de versement de l'aide financière a été sollicitée de la part du maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois relativement au projet de réfection du quai Ryan. Suivant les recommandations du comité de suivi du fonds environnemental, les membres du comité administratif réitèrent l'exigence de verser 50% de l'aide financière accordée lorsque copie des certificats d'autorisation et permis requis seront transmis à la MRC. Le versement final de 50% interviendrait lorsque les travaux seront finalisés et suite au dépôt d'un bilan final de même que des pièces justificatives. Les membres du comité administratif suggèrent d'entériner une résolution à cet effet dans le cadre de la séance régulière du conseil de la MRC qui se tiendra le 8 mai prochain.

B.2 Suivi de dossier - Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Le directeur général soumet les commentaires reçus de la part d'un membre du comité formé pour gérer le fonds pour la protection, la restauration et la mise en valeur de la rivière Richelieu et des milieux humides associés, suite aux précisions acheminées par les représentants de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois. Le tout est déposé pour information.

1.2 Développement économique

1.2.1 Entente tripartite de développement culturel

Le directeur général soumet que le site Intranet visant l'échange de renseignements concernant le dossier de l'entente tripartite de développement culturel ainsi que l'ensemble des documents réalisés en suivi des obligations de la MRC satisfont les représentants du ministère de la Culture et des Communications.

A) Demandes d'aide financière

Le directeur général soumet qu'au total, 21 demandes d'aide financière ont été déposées au cours des derniers jours. L'agente de développement rural du Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD), Mme Jennifer Crawford, fera une première analyse d'admissibilité de chacun des projets. Le comité d'analyse se réunira jeudi le 2 mai 2013 et leurs recommandations parviendront aux membres du conseil préalablement à la séance régulière du 8 mai 2013.

A.1 École primaire Notre-Dame-de-Lourdes : « Ma bibliothèque de rêve »

Considérant que le comité d'analyse des projets déposés dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente tripartite de développement culturel se réunira le 2 mai en après-midi, les recommandations seront transmises aux membres du conseil préalablement à la séance régulière du 8 mai 2013.

A.2 Municipalité de Lacolle : « Journée patrimoniale le 8 septembre 2013 »

Considérant que le comité d'analyse des projets déposés dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente tripartite de développement culturel se réunira le 2 mai en après-midi, les recommandations seront transmises aux membres du conseil préalablement à la séance régulière du 8 mai 2013.

A.3 Municipalité de Saint-Valentin : « Rendez-vous culturels »

Considérant que le comité d'analyse des projets déposés dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente tripartite de développement culturel se réunira le 2 mai en après-midi, les recommandations seront transmises aux membres du conseil préalablement à la séance régulière du 8 mai 2013.

1.2.2 Pacte rural

A) Municipalité de Saint-Valentin - Modification de projet

1575-04-13 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** les membres du comité administratif prennent acte des modifications apportées au projet « Création d'un lieu de rencontre pour tenir des activités communautaires » déposées par la municipalité de Saint-Valentin dans le cadre de la mise en œuvre du pacte rural 2007-2014 et à cet effet, considérant qu'il ne s'agit pas de modifications majeures, confirment que le protocole ne sera pas modifié.

ADOPTÉE

1.2.3 CRÉ Montérégie Est - Alliance supra-locale pour la solidarité - Plan d'Action régional pour la Solidarité et l'Inclusion Sociale (PARSIS)

Le directeur général soumet que la CRÉ Montérégie Est dispose d'un montant total de 351 707,59 \$ pour la réalisation d'un plan supra-local intégré de lutte contre la pauvreté, réservé au territoire du Haut-Richelieu. Ce dernier serait élaboré en concertation avec le CSSS, la CDC et idéalement, les MRC. Une rencontre a eu lieu avec la représentante de la CRÉ Montérégie Est au cours du dernier mois et une proposition a été déposée à l'effet que le Conseil économique du Haut-Richelieu (CLD), qui dispose d'une ressource au niveau du socio-communautaire, prenne charge de ce dossier. Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution à cet effet.

**1.3            Sécurité publique**

**1.3.1           Règlements appliqués par la Sûreté du Québec**

Les membres du conseil feront un état de situation sur l'ensemble des démarches des municipalités concernant l'adoption des règlements appliqués par la Sûreté du Québec en territoire périurbain.

**1.4            Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie**

**1.4.1           Règlement relatif à la prévention incendie**

Préalablement à la séance régulière du 8 mai 2013, les membres du conseil échangeront relativement au processus d'adoption d'un règlement relatif à la prévention incendie pour chacun de leur territoire. Il est suggéré par quelques membres du conseil d'uniformiser le plus possible l'application de ce règlement au sein du territoire de chacune des municipalités.

**1.5            Gestion intégrée des matières résiduelles**

**1.5.1           Implantation du bac vert obligatoire**

Madame Christiane Marcoux soumet que des vérifications seront faites relativement aux coûts à envisager pour les collectes de déchets en tenant compte de l'implantation du bac vert (déchets) obligatoire. À suivre.

**2.0            FONCTIONNEMENT**

**2.1            Finances**

**2.1.1          Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 8 mai prochain.

**2.1.2          Dépôt du rapport prévisionnel et de l'état comparatif**

Le directeur général soumet que le rapport prévisionnel et l'état comparatif semestriel seront déposés aux membres du Conseil le 8 mai prochain.

**2.1.3          Demande d'aide financière - Événement Saint-Alex en feu**

Les membres du comité administratif ne peuvent accepter la demande d'aide financière pour l'événement Saint-Alex en feu faute de budget à cet effet.

**2.2            Fonctionnement - Divers**

**2.2.1          Coupures budgétaires/Commission scolaire des Hautes-Rivières - Suivi du dossier**

---

Faisant suite à la rencontre des membres du conseil de la MRC avec les représentants de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, le directeur général soumet qu'aucune résolution n'a été entérinée à ce jour par le conseil de la MRC de Rouville et ce, en appui aux démarches des représentants de ladite commission scolaire.

**2.2.2          Loi sur la décentralisation : démarches de la FQM**

La FQM sollicite un appui afin que la décentralisation de certains pouvoirs et activités du gouvernement du Québec soient délégués aux MRC plutôt qu'aux municipalités ou Conférence régionale des élus (CRÉ). Les membres du comité administratif demandent d'acheminer la documentation à cet effet pour réflexion par l'ensemble des membres du conseil. Le dossier sera rediscuté au mois de juin.

2.2.3 Demande d'appui - Organisme Conservation de la nature - Demande d'aide financière au FDR

1576-04-13 Sur proposition du conseiller régional Mme Christiane Marcoux, Appuyée par le conseiller régional M. André Bergeron,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu appuie l'organisme Conservation de la nature dans le cadre de sa demande d'aide financière au FDR concernant la réalisation de nouveaux plans de conservation pour les aires naturelles du bassin versant de la rivière Richelieu et du lac Champlain;

**DE** confirmer que cet appui est moral et non financier.

ADOPTÉE

3.0 **COURS D'EAU**

3.1 Rivière du Sud - branches 71 D et E - Saint-Georges-de-Clarenceville : Lettre de M. Philip Miller

M. Yannick Beauchamp, coordonnateur des cours d'eau, commente une lettre acheminée par M. Philip Miller relativement au mode de répartition des dépenses des digues et stations de pompage de la Rivière du Sud. Considérant que la MRC répartit une quote-part aux quatre (4) municipalités concernées par ce dossier et que ces dernières doivent procéder à l'adoption d'un règlement de taxation, le dossier sera référé à la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville.

3.2 Grande Décharge des terres noires - branche 10 - Mont-Saint-Grégoire : Abrogation de règlement

Les membres du comité administratif prennent acte qu'une convocation du bureau des délégués des MRC de Rouville et du Haut-Richelieu interviendra incessamment afin de procéder à l'abrogation du règlement concernant le cours d'eau Grande Décharge des terres noires, branche 10 situé à Mont-Saint-Grégoire puisqu'il ne répond plus à la définition de « cours d'eau ».

3.3 Ruisseau Hood - branche 13 - Mont-Saint-Grégoire : Avis de motion - Abrogation du règlement 164

Les membres du comité administratif recommandent le dépôt d'un avis de motion afin de procéder à l'abrogation du règlement 164 concernant le Ruisseau Hood, branche 13 puisqu'il ne répond plus à la définition de « cours d'eau ».

3.4 Ruisseau des Écossais - branche 11 - Sainte-Brigide-d'Iberville : demande de certificat d'autorisation au MDDEFP

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au MDDEFP pour les travaux à être réalisés dans la branche 11 du Ruisseau des Écossais située à Sainte-Brigide-d'Iberville.

3.5 Rivière du Sud - branche 22 - Saint-Alexandre : travaux de stabilisation

Monsieur Yannick Beauchamp, coordonnateur des cours d'eau, procédera à certaines vérifications afin qu'il soit procédé à des travaux de stabilisation urgents le long de la branche 22 de la Rivière du Sud située à Saint-Alexandre.

CAPV2013-04-30

4.0 VARIA

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1577-04-13 Sur proposition du conseiller régional M. Michel Surprenant,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Christiane Marcoux,

IL EST RÉSOLU:

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC  
du Haut-Richelieu, ce 30 avril 2013.

ADOPTÉE

---

Gilles Dolbec,  
Préfet

---

Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier